



MARS | 2024

Bulletin municipal



La Planche



CONCERTATION : ZONE DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

07-09

08 ↘ Ateliers numériques

09 ↘ Conférence paysage



M B
MATÉRIAUX
BOUTEAU

BÉTON
PRÊT À L'EMPLOI
en libre-service



SALLE
EXPO



Rue Alfred de Vigny 85600 MONTAIGU - VENDEE Tél. : 02 51 94 02 70 www.bouteau.com

BPC

Sebastien
BOUTILLIER

Plomberie
Chauffage
Nouvelles énergies
www.bpc44.fr

44140 LA PLANCHE - 06 68 93 66 00



Elma David

Metteur en scène du végétal heureux

Chèque emploi service

Entretien
Location mini-pelle
Création
Elagage

44140 LA PLANCHE
06 18 14 78 70
02 28 21 86 43
elmapaysage@hotmail.fr

épi Service

44140 LA PLANCHE - 02 40 34 63 03

Cabinet Guéméné Immobilier

17 Avenue du Val de Loire, 44116 VIEILLEVIGNE
02 40 71 01 09 | k.jaulin@cabinet-guemene.fr

NOS SERVICES

- Achat
- Vente
- Location



Votre agence locale vous accompagne dans tous vos projets immobiliers !

DÉPANNE
système

Informatique
Professionnels & Particuliers

Dépannage & installation
Sauvegarde & Réseau
Réseau interne
Site web & Hébergement
Vente

David Sioumandan
06 12 58 44 61
La Planche

depannesysteme.com

LE VAL FLEURI
HORTICULTEUR



Plants de fleurs, de légumes,
Compositions, arbres et arbustes, à
votre disposition pour votre jardin.

Didier et Simon DELHOMMEAU
2, La Pavagère - Tél. 02 40 31 92 75
E-mail : levalfleuri@wanadoo.fr
www.levalfleuri.eu

Styliste visagiste
Beauté
Parfums



COIFF'ELLE ET LUI

9 rue de la Paix 44140 LA PLANCHE
Tél. 02 40 31 92 96 E-mail : coiffelleetlui@orange.fr

S.A.R.L. PÉNISSON
MAÇONNERIE NEUF & RÉNOVATION

Tél: 02 40 31 92 84 / Fax: 02 40 31 97 90
E-mail: sarlpennisson@orange.fr

ZAC du petit Gast
3, rue des Bâtitisseurs 44140 La Planche

PLAQUISTE

JOINTEUR

PLATRIER

STAFF

NEUF ET RÉNOVATION

RM
ROY
MAXIME

ROY MAXIME
06 84 87 30 39
44140 LA PLANCHE

CONTACT@RM-PLAQUISTE.FR
WWW.RM-PLAQUISTE.FR

Si vous aussi, vous désirez faire paraître votre
publicité dans le magazine municipal,
n'hésitez pas à joindre Sylvain Moulet de
l'IMPRIMERIE 2000 à Vieillevigne
au 02 40 26 54 64 ou 06 60 32 87 85.



sommaire

■ Édito	3
■ Vie municipale	4
■ Informations municipales	8
■ Vie extérieure	11
■ Vie des Ecoles	12
■ Vie des Associations	14
■ Vie Sportive	15
■ Divers	16

LA PLANCHE INFOS :

Publication mensuelle de la Mairie de La Planche

Nombre d'exemplaires : 750

Tél : 02.40.31.92.76

E-mail : mairie@laplanche.fr

Edito



En ce mois de mars, je souhaiterai vous faire part de ma satisfaction mais aussi de mon agacement. Je vais commencer par une bonne nouvelle qui concerne l'ensemble de la commune : Le recensement s'est très bien déroulé et vous avez été à la

hauteur de celui-ci !

Merci à l'ensemble de la population (99%) pour l'accueil remarquable que vous avez fait à nos 4 agents recenseurs ! Un grand merci à vous tous qui avez répondu au recensement de notre commune, même si parfois cela vous a semblé long et répétitif ! Heureusement que celui-ci n'est pas à faire tous les ans ! Je soulignerai ici l'efficacité de nos 4 agents recenseurs et de Sophie, agent administratif de notre commune, qui pilotait ce recensement. Bon, je ne m'étendrai pas sur les 1% de la population Planchotte restante, qui n'a pas été à la hauteur de la devise Communale. Pour autant, nos 4 agents recenseurs ont su garder leur amabilité, leur sourire et leur bonne humeur !

Merci encore à Michel, Aude, Eliane et Marie-Christine pour le travail, fait dans un laps de temps court et contraignant, qui servira à l'ensemble des habitants, et même aux quelques réfractaires aussi !

Et puis, il y a aussi les moins bonnes nouvelles, qui agacent forcément l'élue que je suis :

Les jours rallongeant, certains individus, certainement Planchots pour la plupart, ne trouvent pas mieux de recommencer leurs petits exploits minables en cassant vitres de voitures garées et autres dégradations déplorables.

Merci à l'ensemble de la population **de rester vigilants et attentifs** à ces promeneurs du soir dont les activités nocturnes sont plus que regrettables sinon pitoyables !

Séverine Joly-Piveteau

Maire

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FÉVRIER 2024

► Frais de scolarité de l'école publique

Les crédits n'ayant pas été revalorisés depuis plusieurs années (dernière hausse en 2020 et ajout d'un crédit spécifique de 150,00 € pour l'achat de matériel au profit des enfants ayant des troubles du langage ou d'écriture en 2021) et tenant compte de l'inflation actuelle et des difficultés budgétaires que cela implique, notamment sur le coût des transports, la commission enfance propose une hausse générale des crédits de l'ordre de 5,00 € par enfant et un nouveau calcul plus en cohérence avec les besoins de l'école.

Par conséquent, le calcul des crédits seront dorénavant tous calculés au nombre d'élèves.

A cela s'ajoute un forfait de 400,00 € pour la liaison avec le collège, un forfait de 50,00 € pour les dépenses administratives de la direction, ainsi qu'un forfait de 200,00 € attribué aux besoins des enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage.

Cela donne un total de 18.769,50 € (soit environ 121,00 € par élève) pour l'année 2024 contre un total de 17.753,50 € pour l'année 2023. Proposition adoptée à l'unanimité.

► Modification des indemnités du Maire

Pour rappel, l'indemnité des élus est fixée suivant un pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Lors du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2020, les indemnités des élus ont été déterminées comme suit :

- Maire : 25,23% = 992,96 €
- Adjoint : 16,92% = 658,09 €
- Conseillers municipaux délégués : 6,42% = 249,70 €
- Conseillers municipaux : 1,029% = 40,00 €

Madame le Maire sollicite une modification de son indemnité de fonction pour l'augmenter à 1 327,69 €, soit 32,30% de l'indice brut. L'indemnité maximale possible est de 2 121,03 €, soit 51,6% de l'indice brut.

Mme Séverine JOLY-PIVETEAU, directement intéressée par l'affaire, ne prend pas part au vote. Madame le Maire réintègre la salle du conseil à l'issue du vote.

Monsieur Bernard Hervouet, 1^{er} adjoint, mène les débats et présente la délibération. Il explique que Madame le Maire a diminué son temps de travail professionnel afin de pouvoir accorder plus de temps à son rôle de Maire. En conséquence, elle sollicite une augmentation de ses indemnités. Il est également précisé que cette augmentation est possible au regard du fait que Madame le Maire n'avait pas sollicité la totalité de ses indemnités.

Entendu ces explications, le conseil municipal, entérine à la majorité absolue (1 abstention et 1 vote contre) la modification des indemnités de Madame le Maire.

► Extension du pôle santé communal Validation du marché de travaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'extension du pôle santé doivent démarrer très rapidement et l'informe que l'estimation prévisionnelle du marché, réparti en 13 lots, était de 443 300,00 € HT en phase APD. Suite à l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offre a prononcé un avis favorable pour 9 lots sur 13. Les candidats des quatre lots restants ont été invités à entamer une phase de négociation. A

l'issue de celle-ci, l'ensemble des lots ont été attribués. Madame le Maire, après analyse des offres post négociation et avis de la Commission d'appel d'offre, propose de retenir les entreprises suivantes pour un montant total de 435 998,58 € HT :

Madame le Maire précise que l'estimation APD validée en Conseil municipal par une délibération de juillet 2023 était de 431 700.00 € HT, mais que depuis, plusieurs options ont été intégrées au projet. Cela explique que l'estimatif indiqué soit désormais de 443 300.00 € HT.

Madame le Maire rappelle également que le montant de subvention alloué pour ce projet est de l'ordre de 70% du montant total du projet. Mais, pour obtenir le versement de ces subventions, il faut que le projet démarre rapidement.

EXTENSION DU PÔLE SANTE COMMUNAL

15, Rue des Colombiers
44140 LA PLANCHE



RECAPITULATIF

31/01/2024

Montant estimation DCE :
443 300,00 € HT

TABLEAU RECAPITULATIF - OFFRE DE BASE

N°	DESIGNATION DES LOTS	ESTIMATION (€) HT	PROPOSITION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE		ECART en %
			ENTREPRISES	MONTANT HT	
1	TERRASSEMENTS * VRD * AMENAGEMENTS EXTERIEURS	27 000,00 €	LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURE	23 144,24 €	-14,28
2	GRIS ŒUVRE	97 000,00 €	OUALON FRERES	99 800,00 €	2,89
3	RAVALEMENT	8 800,00 €	DELAUNAY	8 090,36 €	-8,06
4	CHARPENTE BOIS	23 000,00 €	AGASSE THEBERRY	20 790,20 €	-9,55
5	COUVERTURE ALUMINIUM	40 000,00 €	KLEIN COUVERTURE	29 701,28 €	-25,75
6	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	52 000,00 €	ATLANTIQUE COUVERTURES	52 061,00 €	1,69
7	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	19 500,00 €	ARCOBOIS	22 100,37 €	13,34
8	CLUSEMMENT	32 000,00 €	MSP	39 895,70 €	24,67
9	CARRELAGE * FAÏENCE	18 000,00 €	BATICRAM	13 790,59 €	-23,44
10	PLAFOND SUSPENDUS	17 000,00 €	APM	12 461,00 €	-26,56
11	PEINTURE * SOUS SOUPLES	15 000,00 €	JPL	10 704,37 €	-28,64
12	CHAUFFAGE * VENTILATION * PLUMBERIE	59 000,00 €	FORCENERGIE	71 202,54 €	20,82
13	ELECTRICITE * CFA * CFA	35 000,00 €	SAGE	31 346,15 €	-10,44
MONTANT TOTAL HT		443 300,00 €		435 988,58 €	-1,65
TVA 20%		88 660,00 €		87 197,72 €	
MONTANT TOTAL TTC		531 960,00 €		523 186,30 €	

Madame Rachèl DROUET demande s'il est possible de déclarer un lot infructueux tout en démarrant les travaux?

Madame Le Maire indique que la commune prendrait un risque à le faire car si aucune entreprise n'est en mesure en répondre au lot déclaré infructueux, cela pourrait remettre en cause le démarrage des travaux et donc l'octroi des subventions. De plus, il paraît peu opportun et difficilement justifiable auprès des services de l'Etat de déclarer un lot infructueux alors que l'enveloppe totale du montant des travaux se rapproche très précisément de l'estimatif prévu par le maître d'oeuvre.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (1 abstention) le marché de travaux.



► Subvention exceptionnelle à l'Association Familiale Rurale

Madame le Maire rappelle que l'Association Familiale Rurale bénéficie du soutien de la commune pour les activités qu'elle gère, Halte-garderie et Accueil Péri-scolaire.

Au regard du dégât des eaux ayant eu lieu dans les locaux de la Maison de l'Enfance, l'AFR, en concertation avec la commune, a dû trouver des solutions d'urgence afin de pouvoir poursuivre ses activités malgré l'inaccessibilité des locaux habituels. Une nouvelle organisation s'est mise en place mais l'Association, pour son fonctionnement, a besoin d'investir, avant même le remboursement des assurances, dans du matériel adapté pour remplacer celui qui a été endommagé dans le sinistre.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'allouer une avance de subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000.00 € à l'Association Familiale Rurale, sous condition que la Protection Maternelle et Infantile donne un accord dérogatoire à l'ouverture de la halte-garderie dans la salle P'tit Prince.

Madame le Maire informe que la subvention définitive, prenant acte de cette avance, sera actée lors d'une prochaine séance du conseil municipal dès réception des comptes de résultat 2022 et 2023 de l'association.

Entendu ces explications, le conseil municipal décide, à l'unanimité (deux abstentions), d'accorder 15 000.00 € d'avance de subvention à la condition que la PMI accorde un agrément dérogatoire à la halte-garderie et de préciser que les crédits nécessaires seront prévus et inscrits à l'exercice budgétaire en cours.

Madame le Maire informe que la Halte-garderie n'a pas, pour l'heure, réouvert et que l'accueil péri-scolaire a été délocalisé. Par ailleurs, une demande d'agrément provisoire a été faite à la Protection Maternelle et Infantile (PMI) afin de pouvoir envisager une réouverture de la Halte-garderie dans d'autres locaux communaux adaptés. Elle souligne aussi l'implication depuis près de 15 jours des employés et bénévoles de l'AFR pour un bon fonctionnement des services péri-scolaires et ALSH. Mme Chantal JUGIEAU demande si la garantie décennale pourra être mise en oeuvre dans le cadre de ce sinistre. Madame le Maire indique que la Maison de l'Enfance a été inaugurée en 2012, donc la décennale n'est plus applicable. Pour autant, des travaux d'isolation avaient été réalisés en 2021 et donc la municipalité attend le retour des assurances à ce sujet, après passage de l'expert.

Monsieur Pierrick LE GALLOU demande s'il y avait déjà eu des antécédents de ce type sur ce bâtiment ?

Madame Le Maire précise que trois problèmes similaires (2017, 2018, 2021), concernant les canalisations d'eau passant au plafond, avaient été soulevés, sans pour autant faire de tels dégâts. C'est d'ailleurs ce qui avait conduit à la réalisation d'une isolation supplémentaire en 2021 avec une subvention totale de l'Etat. En conséquence, lors de la rénovation future du bâtiment endommagé, il faudra repenser l'ensemble de l'isolation du bâtiment pour éviter que le problème se répète (sous la toiture et au-dessus du plafond).

► Convention avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)

L'établissement (EPF) constitue, à destination des collectivités, un outil tant financier que technique pour maîtriser et acquérir des biens immobiliers nécessaires à la réalisation de leurs projets. Il permet aux collectivités de disposer d'une ingénierie pour négocier et acquérir des terrains, notamment pour constituer des réserves foncières.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Centre Jacques Brel afin de pouvoir en faire un véritable tiers-lieu, la commune de La Planche a sollicité l'Etablissement Public Foncier de Loire Atlantique pour procéder à l'acquisition du bien immobilier situé 8 rue Paul Joyau, d'une surface totale de 506 m².

Le prix d'acquisition de ce bien immobilier a été fixé à 160 000.00 € auxquels il faut ajouter 3 000.00 € de frais de notaire. Madame le Maire propose de fixer la durée du portage à 10 ans avec un début de remboursement à compter de 2025 sur 10 ans.

Pour permettre à l'Etablissement Public Foncier de procéder à cette acquisition, il convient d'approuver la convention d'action foncière à établir entre la commune de La Planche et l'Etablissement Public Foncier de Loire-Atlantique. Proposition adoptée à l'unanimité.

Madame Le Maire précise que l'EPF prendra également en charge les opérations de travaux de démolition des bâtiments susmentionnés et percevra les potentielles subventions d'acquisition et de démolition. La convention visée ci-dessus sera alors modifiée par avenant afin de prendre en considération ces éléments complémentaires.

► Convention avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)

Un premier accompagnement par l'ANCT a permis de travailler sur une étude pré-opérationnelle. Un deuxième accompagnement a permis d'identifier les besoins et usages pour questionner la destination du centre socio-culturel Jacques Brel et formaliser la programmation architecturale du site ainsi que le phasage des travaux en lien avec le caractère évolutif du projet et les investissements. Suite à cet accompagnement qui a permis de fédérer autour du projet, installer une gouvernance partagée et déterminer les différents jalons juridiques et réglementaire, il convient désormais d'aider la commune à recruter un architecte qui assurera la maîtrise d'oeuvre.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 21 420.00 € TTC. L'ANCT financera à 100% le coût de cette étude.

Madame le Maire précise que pour pouvoir lancer la phase concours afin de sélectionner un architecte, il faut conventionner à nouveau avec l'ANCT pour qu'EGIS prenne en main ce concours.

Monsieur Christian DELHOMMEAU demande s'il sera toujours possible de prendre en compte, dans la programmation de la réhabilitation du centre, l'aile privée rachetée par la commune, dans le cas où elle n'est pas totalement détruite.

Madame Le Maire indique que cela concerne environ 60m² de bâtiment, ce qui reste assez marginal par rapport à l'ensemble du projet. En conséquence, il sera possible de modifier, à la marge, la programmation existante, d'autant plus que la commune a déjà travaillé, sur ce projet, avec EGIS qui a connaissance de l'existence de ce bâtiment supplémentaire de 60 m².

Toutefois, Madame le Maire rappelle que le premier étage du centre Jacques Brel ne proposera, pour l'instant, qu'une plateforme de plus de 200 m² qui sera donc aménageable également et qu'il faudrait, avant d'agrandir ou d'envisager de rénover certains bâtiments, considérer cet étage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec l'ANCT dans le cadre de la programmation des travaux de réhabilitation du Centre Jacques Brel et du local attenant.

► Modalités de concertation du public dans le cadre de la détermination des Zones d'accélération ENR (Loi APER)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi "APER") fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au coeur du dispositif.

Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Très concrètement, elle prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (article L.1411-5-3 du code de l'énergie). Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie... L'objectif est d'attirer l'implantation des projets sur les emplacements que les collectivités auront jugés les plus opportuns dans leur projet de territoire.

Pour les porteurs de projet, cela donne également un signal clair : si vous venez dans cette zone, vous venez sur un emplacement qui a été coconstruit avec les acteurs locaux. Les projets situés dans la zone sont soumis aux mêmes procédures réglementaires, notamment le respect de la séquence "éviter – réduire – compenser". En application de l'article 15 de la loi "Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables", le ministère de la Transition Énergétique a mis en place un portail afin de mettre à disposition des collectivités les données relatives aux énergies renouvelables sur leur territoire ainsi qu'au potentiel de développement de celles-ci. Ce portail doit également permettre aux communes la définition de leurs zones d'accélération. Un délai supplémentaire a été consenti par la ministre au-delà du 31 décembre 2023.

Au-delà de cette date, il sera possible de communiquer des zones d'accélération à l'Etat, au fil de l'eau en concertation avec le référent préfectoral. Ce dernier

présentera les zones d'accélération lors d'une conférence territoriale. Il transmettra également la cartographie des zones d'accélération pour avis au comité régional de l'énergie. L'avis du comité régional de l'énergie ou de l'organe en tenant lieu sera transmis aux référents préfectoraux au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération transmise.

Deux possibilités se présentant alors :

- Si l'avis conclut que les zones d'accélération identifiées au niveau régional sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux de la région concernée arrêteront la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes du département, exprimé par délibération du conseil municipal, chacune pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire.

- Au contraire, si l'avis conclut que les zones d'accélération précitées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux demanderont aux communes de la région l'identification de zones d'accélération complémentaires. Les zones d'accélération nouvellement identifiées seront alors soumises, dans un délai de trois mois à compter de la demande des référents préfectoraux, au comité régional de l'énergie, qui devra émettre un nouvel avis. Dans un délai de deux mois à compter de ce nouvel avis, les référents préfectoraux arrêteront la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes concernées du département.

Une fois la confirmation que les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionalisés de développement des énergies renouvelables, les communes de la région concernée pourront bénéficier de certains avantages. Elles pourront notamment identifier des zones d'exclusion, sur leur territoire, sur lesquelles l'implantation de projets d'énergie renouvelable ne sera pas autorisée. Enfin, la loi ne précise pas les modalités de concertation des habitants. Néanmoins, une information dans le bulletin municipal, l'organisation d'un débat citoyen ou une page sur le site internet de la commune sont des modalités qui peuvent utilement être envisagées.

Il appartient donc au Conseil Municipal de délibérer sur les objectifs et les modalités d'organisation de la concertation publique concernant la définition des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

► Objectifs de la concertation :

Informers le public sur les caractéristiques et attendus de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelable (APER). Présenter et expliciter les choix des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables sur le territoire communal et recueillir les avis.



► Modalités de la concertation :

- La présente délibération sera affichée en mairie et aux lieux habituels d'affichage. La concertation sera menée tout au long de la procédure conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme. Elle aura une durée minimale de quinze jours.

- Jusqu'à la clôture de la concertation, un registre sera mis à disposition du public. Ce registre permet à chaque citoyen d'apporter ses réflexions, ses interrogations et ses remarques, et de prendre connaissance des contributions précédentes.

Ce registre sera mis à disposition :

- En mairie, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au samedi, de 9h à 12h30 et de 14h30 à 17h30 (excepté les jeudi et samedi après-midi), à l'exception des jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

- Sur le site de la mairie : <https://laplanche.fr/fr/>, accessible dans l'onglet actualités et dans l'onglet « Vie communale/ Concertation citoyenne » (il est précisé que cet onglet fera l'objet d'une actualisation régulière durant le temps de la concertation afin de tenir compte de la mise à jour du registre en fonction des contributions citoyennes reçues.)

Les contributions des citoyens pourront par ailleurs être envoyées par mail et par voie postale à l'adresse suivante: Mairie de La Planche - 1 Place de la Mairie - 44140 La Planche.

- Par les mêmes voies et à partir du 28 février 2024 jusqu'à la fin de la concertation, sera mis à la disposition du public un dossier présentant les différentes "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables et qui pourraient être définies sur le territoire communal.

- La clôture de la concertation interviendra le 14 mars 2024 à 12h30. Le bilan de la concertation sera ensuite adopté par délibération du conseil municipal.

Monsieur Pierrick Le Gallou demande s'il est possible de choisir les modalités de concertation et indique qu'il faudrait se mettre d'accord sur un seuil de participation à la concertation à partir duquel il faudra prendre en compte l'avis du public. Madame le Maire indique que les modalités de concertation sont proposées ci-dessus mais qu'il est tout à fait possible d'en proposer d'autres. Elle propose de se baser sur le nombre de personnes ayant participé à la concertation citoyenne pour l'avenir de Jacques Brel, à savoir un seuil de 80 personnes ayant participé à la concertation. A partir de ce nombre, le conseil municipal devra, comme pour Jacques Brel, prendre en considération les réponses. Concernant les modalités de la concertation, Madame le Maire propose qu'une adresse mail spécifique soit créée afin d'être dédiée à l'affaire. Madame le Maire indique à l'ensemble du conseil que ce n'est pas parce qu'une zone est définie comme zone d'accélération qu'elle fera nécessairement l'objet d'un projet d'énergie renouvelable et, à contrario, ce n'est pas parce qu'une zone n'est pas indiquée comme zone d'accélération qu'elle ne pourra pas faire l'objet de projets.

Le Conseil Municipal, adopte cette présentation à la majorité absolue (4 abstentions et 1 vote contre).

► QUESTIONS DIVERSES :

Economie des coûts d'électricité :

Monsieur Bernard Hervouet indique que les dépenses d'électricité de la commune ont diminué de quasi moitié entre 2021 et 2023. En 2021, la consommation en éclairage public représentait un coût d'environ 13 400.00 € contre 8 400.00 € en 2023. Si les prix de l'électricité n'avaient pas flambé ces derniers mois, le tarif payé en 2023 aurait même été de 6 900.00 € au regard de la baisse de consommation faite. En parallèle, si la consommation de l'électricité de la commune était restée stable, et au regard de l'explosion des prix de l'électricité, la commune aurait payé près de 17 400.00 € en 2023 pour l'éclairage public. Cette diminution des coûts s'explique par une réduction des horaires d'éclairage public et par le remplacement des éclairages par des LED à plus basse consommation. Monsieur Bernard Hervouet rappelle que la commune a bénéficié de subvention pour la réalisation de ces travaux.

Revalorisation des salaires des agents de la collectivité :

Madame le Maire indique que depuis plusieurs années, les salaires des agents des collectivités n'ont pas augmenté, ou très peu, et ce malgré l'inflation. La commune a fait le choix de ne pas verser de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat aux agents. Mais, la Commission ressources humaines a opté pour une revalorisation de la base de l'IFSE de 25.00 € pour tous les agents (au prorata du temps de travail). Cela permet à chaque agent de voir son salaire évoluer, indépendamment de son ancienneté dans la collectivité. La base de l'IFSE est donc désormais de 185.00 € pour un agent à temps complet.

Par ailleurs, l'ancienneté est prise en compte dans l'évolution du montant mensuel de l'IFSE : hausse de 4.00 € par année de présence au sein de la collectivité, ajoutés au montant de l'IFSE tous les 3 ans (soit une hausse mensuelle de 12.00 € par palier de 3 ans).

Recensement 2024 :

Madame le Maire tient à souligner l'excellent travail des quatre agents recenseurs de la commune. Ces derniers ont également été félicités par l'INSEE au regard des excellents taux de réponse dont ils font état. Un bilan du recensement sera effectué.



- 09 MARS ▶ Soirée Basket
- 16 MARS ▶ Saint Patrick
- 17 MARS ▶ Concert chorale
- 21 MARS ▶ Conférence paysage
- 24 MARS ▶ Vide grenier
Espace Jeunes
- 24 MARS ▶ Chasse aux oeufs

■ CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT DEMANDE OU RENOUELEMENT

Le délai d'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport peut être long, pensez à faire vos démarches dès maintenant. Elles se font auprès des Mairies habilitées, une prise de rendez-vous est nécessaire après avoir effectué une pré-demande en ligne. La présence du demandeur est obligatoire à la création et au retrait de la carte d'identité. Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas obligatoirement présents au retrait.

■ RECENSEMENT

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre votre 16^e anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant. L'attestation de recensement est délivrée à la Mairie sur présentation de :

- la carte nationale d'identité,
- le livret de famille,
- un justificatif de domicile.

■ ATELIERS NUMERIQUES

■ OUVERT AUX 60 ANS ET PLUS ATELIERS GRATUITS

L'association "ASEPT" propose, durant 10 semaines, des ateliers numériques pour vous aider à mieux appréhender votre tablette ou votre smartphone...

Les lundis matin : 9h30 à 11h30 entre le 8 avril et le 1^{er} juillet à la salle du conseil de la mairie.

Venez avec votre smartphone et/ou votre tablette.

Une participation symbolique de 10€ est demandée pour la totalité des sessions. Les chèques à l'ordre de l'ASEPT Pays de Loire seront à remettre à la mairie accompagné du coupon réponse ci-dessous.

PROGRAMME :

- ▶ Se familiariser avec la saisie de texte, le clavier tactile
- ▶ Créer une adresse mail, écrire et envoyer un e-mail
- ▶ Se familiariser avec le store : rechercher, sélectionner, télécharger une application, ouvrir et supprimer une application
- ▶ Apprivoiser l'accès aux droits sur Internet
- ▶ Se connecter au wifi, faire une recherche sur Internet
- ▶ Utiliser la fonction photo et vidéo
- ▶ Utiliser YouTube et WhatsApp
- ▶ Faire des achats en ligne en toute sécurité

■ REPAS DES AÎNÉS



CCAS
La Planche
vous informe

Samedi 10 février a eu lieu le repas des aînés de La Planche. Celui-ci était organisé conjointement avec les membres du CCAS et les élus. Cet événement a été un franc succès avec 91 participants dont 22 résidents de l'EHPAD Fleurs des Champs. Il y a eu des chants, dont le désormais célèbre "Tamalou" et sa chorégraphie qui en a enthousiasmé plus d'un !

Ce moment festif et convivial était attendu. Bravo à tous les participants !



ATELIERS NUMERIQUES AVRIL A JUILLET 2024

M. ou Mme

Adresse

Téléphone

E-mail.....

**M'engage à être présent les 10 séances
pour un montant total de 10€**

Date / /

Signature :

■ CONCERTATION PRÉALABLE RELATIVE A LA DÉLIMITATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (CF. PAGE 7)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi "APER") fait de la planification territoriale une disposition majeure, en remettant les communes au coeur du dispositif. Très concrètement, cette loi prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des "zones d'accélération" (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables. La concertation des habitants aura lieu du 28 février au 14 mars 2024. Durant cette période, un dossier de concertation sera disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture au public. Les remarques et observations des habitants de la commune pourront être transmises :

- Par courriel à l'adresse : ZAENRlaplanche@gmail.com
- Par voie postale à l'adresse : Mairie de La Planche, 1 place de la Mairie 44140 La Planche.
- En mains propres à l'accueil de la Mairie.

A l'issue de cette concertation, les zones d'accélération d'énergies renouvelables situées sur le territoire communal seront identifiées par délibération du conseil municipal du 4 avril 2024.

■ LE GRAND DETOURNEMENT



Nous vous informons que notre association Le Grand Détournement située zone du Petit Gast est désormais labellisée "Refashion et Point D'apport volontaire". Pour les habitants de La Planche c'est l'assurance que leur dépôt au Grand Détournement ne finira pas dans la nature !

C'est aussi la possibilité de pouvoir faire réparer leur textile à proximité de leur domicile en bénéficiant de la réduction Bonus Réparation. Il en va de même pour les livres avec Recyclivre, désormais partenaire de l'association qui devient Point d'Apport Volontaire pour les livres. A noter que la réparation d'appareils ménagers est déjà effective.

La boutique est ouverte les lundis, mardis, jeudis, les vendredis et les samedis de 10h à 12h et de 15h à 18h. Les dépôts en période d'hiver se font les Lundis de 10h à 12h, vendredis de 10h à 12h et samedis de 10h à 12h.

- ▶ Toutes les informations sont sur notre site internet : www.Legranddetoournement.fr ou en tapant Le Grand Détournement recyclerie dans la barre de recherche

■ CONFÉRENCE / L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES AGRICOLES DE LA PLANCHE

Le Pays du Vignoble Nantais, labellisé Pays d'art et d'histoire, propose cette conférence le jeudi 21 mars à 18h30 à la Salle La Passerelle

Le Pays du Vignoble Nantais est traversé par sept unités paysagères. Celle de la plaine maraîchère de La Planche ne se limite pas aux frontières administratives : elle est en lien avec le bassin de Grand Lieu. Michaël Ripoche propose de prendre le temps de la découvrir.

Au sud-ouest du vignoble nantais, le secteur de La Planche est marqué par un bocage qui structure encore le paysage. La vigne cède le pas aux grandes prairies et, de plus en plus, aux activités maraîchères le long de la vallée de l'Ognon et des axes routiers. Il s'agit d'un paysage en mutation qui interroge, comme sur les bords de Loire, l'intégration des abris plastiques. Comme ailleurs, il est soumis à la pression foncière, que ce soit pour l'habitat ou les zones économiques. Dans ce contexte, quels sont les éléments remarquables à identifier et à préserver ? Comment accompagner la mutation de ces paysages ?

Avec : > Michaël Ripoche, Ingénieur – Paysagiste concepteur, fondateur de l'agence Art des Villes et des Champs.

- ▶ Gratuit - Sur réservation en ligne (www.vignoble-nantais.eu)

Découvrez les autres animations de l'automne dans le programme "Rendez-vous Vignoble Nantais" sur le site : www.vignoble-nantais.eu

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU VIGNOBLE NANTAIS

CONFÉRENCE

L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES AGRICOLES DE LA PLANCHE

Jeudi 21 mars à 18h30
Salle Passerelle- La Planche

Gratuit /
surréservation

www.vignoble-nantais.eu

■ LA PLANCHE, Village Fleuri

Village Fleuri : un label de "qualité de vie" qui prend en compte les enjeux environnementaux et économiques liés à la gestion de l'aménagement des espaces paysagers et publics

Dans cette démarche la collectivité va réaliser différents aménagements paysager en vue du maintien de la 1^{ère} fleur. Un accent est à mettre sur l'entretien des espaces verts et de la voirie avec la volonté de poursuivre l'action "zéro produit phytosanitaire". Pour se faire la collectivité a besoin de l'aide des Planchots et Planchottes.

Un espace déjà occupé par le végétal, limite le développement des autres végétaux. C'est pourquoi la commune souhaite végétaliser les pieds de mur... En accompagnant le changement des pratiques environnementales, comme la présence de ces fleurs cultivées ou "sauvages" au pieds des murs, cela permet de limiter les interventions de désherbage. En ayant plaisir à fleurir et embellir votre propre environnement, vous participez à la mise en valeur de notre patrimoine paysager

et bâti, dans le bourg et dans les hameaux. La commune peut vous fournir des graines adaptées, un registre est ouvert en mairie pour les personnes intéressées. Il est très agréable de se promener à La Planche, cela peut l'être moins si nous marchons dans un trésor déposé par nos amis à quatre pattes.

La collectivité a installé 3 potelets canins au Parc des Tourettes, à l'Espace vert à l'arrière de l'église et au Jardin de la Mairie vous permettant de déposer ce précieux trésor. Pour rappel le non ramassage engendre une amende de 35€.



■ COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des ordures ménagères et sélectives aura lieu dans notre commune les **Vendredis 1 - 15 et 29 Mars 2024**.

Attention mettez vos poubelles la veille au soir.

■ HORAIRE D'OUVERTURE DÉCHETTERIE DE REMOULLÉ

(Horaire d'hiver) - Le lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Demande de rendez-vous pour les particuliers souhaitant venir en déchèterie avec un véhicule de plus de 2m :

<https://mesdemarches.clissonsevremaine.fr/environnement/acces-aux-decheteries-sur-rendez-vous-pour-les-particuliers/>

■ ETAT CIVIL



■ NAISSANCE

- ▶ Johan LOGEAS
3, Le Verger - 9 janvier 2024
- ▶ Arwen MIRABELLI
47, rue Pinguely - 8 février 2024

■ DÉCÈS



- ▶ Christiane TENAUD
4, rue de la Gare - 08 janvier 2024

■ URBANISME



Déclarations préalables

- ▶ ARRIVE Thibaut - 10, rue Paul Decauville
Construction d'un appenti
- ▶ MERLET Arnaud - 5, La Trilatière
Construction d'une pergola

Permis de construire

- ▶ GANACHEAU René et Hélène - 1, impasse du Sahara
Maison individuelle
- ▶ DELHOMMEAU Hubert et Véronique - 4, La Gétière
Extension maison

■ BULLETIN MUNICIPAL

Pour le bulletin d'avril 2024, les articles doivent être déposés à la Mairie pour le 13 mars 2024. Pour l'envoi de vos articles, merci de prendre note de notre adresse de messagerie : communication@laplanche.fr



■ ASTREINTE

En cas d'urgence le week-end, vous pouvez appeler le : 06.32.98.87.78. Un élu de permanence vous répondra.

PREMIERE EDITION

VIDE TA CHAMBRE

DIMANCHE 24 MARS 2024

DE 10H À 17H

SALLE LA PASSERELLE À LA PLANCHE

POUR FINANCER LES SÉJOURS DES ADOLESCENTS AVEC L'ESPACE JEUNES DE LA PLANCHE

BUVETTE ET SNACK

EXPOSANTS : 5€ LA TABLE (1.2M*0.8M) (CHAISES À DISPOSITION)

JOUETS-RELIQUES-JEUX VIDÉOS-LIVRES-ESTRO-FIGURINES-MANGAS-PIÈCES CULTURES-MATÉRIELS SPORTIFS

+ d'info : **Laurène VISONNEAU**
 ej.laplanche@utno.ifac.asso.fr
 06.89.61.06.26
 jeunesse.clissonsevremaine.fr

Chasse aux œufs

2-6 ans et 7-13 ans

Dimanche 24 mars
 de 10h à 12h
 parc des Tourettes

Sur inscription - renseignements en Mairie ou sur le site de la commune

La Planche ACAP

VIE EXTERIEURE

FORUM

BIEN ENTENDRE, BIEN VOIR POUR BIEN VIEILLIR

Santé sensorielle

Mardi 12/03/2024
 13H30 - 17H00
 Salle des Richardières
 Rue de la Chapelle
 Aigrefeuille-sur-Maine
 Entrée libre

- Conférence
- Stands d'information et conseils
- Découverte des aides techniques
- Dépistage visuel et auditif (prise de RDV auprès du CLIC tél: 02 85 52 16 39)

le Relais Baby-sitting

Le Relais baby-sitting vous met en contact avec des jeunes souhaitant garder des enfants

AVOIR DU TEMPS POUR SOI ?

TROUVER UN JOB SYMPA ?

Le Relais baby-sitting vous met en contact avec des parents souhaitant confier leurs enfants

+ D'INFOS SUR relaisbabysitting.clissonsevremaine.fr

Mission locale ifac OH! CLISSON SEVRE & MAINE l'ODOLOH!

Journée d'initiation pour futurs baby-sitters
 Samedi 7 octobre 2023
 9h15-15h30
 Espace des Loriots - 7 rue de la Châtaigneraie - Haute-Goulaine
 Inscription en ligne : inscriptionbabysitting.clissonsevremaine.fr

VIE DES ÉCOLES

Ecole publique Saint-Exupéry

Antoine de Saint-Exupéry

L'ANIMATION : "BON VOYAGE PETITE GOUTTE" DANS LES CLASSES DE MATERNELLE AVEC LE CPIE LOGNE ET GRAND LIEU :

Antoine, l'animateur du CPIE Logne et Grand lieu a commencé par la lecture de l'album bon voyage petite goutte. Ensuite, nous nous sommes répartis en 4 groupes pour découvrir les différentes caractéristiques de l'eau par une approche sensorielle.



LES 4 ATELIERS :

Le Toucher et les états de l'eau : nous avons touché de l'eau sous forme liquide froide et chaude, de la glace et de la glace pilée.



Odeur et gout de l'eau :

Nous avons senti et goûté de l'eau gazeuse, de l'eau plate, de l'eau avec du sirop de menthe et de fraise.



Ecoute des sons de l'eau : il fallait reconnaître les sons de l'eau dans la nature : Rivière – orage – pluie – océan. Puis reconnaître les sons de l'eau dans la maison : Robinet – machine à laver – chasse d'eau



L'évaporation et la vue : nous avons observé l'eau à l'état gazeux et la vapeur qui s'échappe de la bouilloire



Pour finir nous avons fait une petite synthèse tous ensemble sur ce que nous avons ressenti et observé et nous avons fait le lien avec le "Cycle de l'eau".

📍 Pour contacter l'école

Les inscriptions pour la rentrée de septembre 2024 sont ouvertes.

Vous pouvez contacter l'école par téléphone au 02 40 31 91 03 (merci de laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées), ou par mail à l'adresse suivante : ce.0441996f@ac-nantes.fr

La directrice de l'école se fera un plaisir de vous accueillir avec votre enfant afin de vous présenter les locaux et les projets pédagogiques.

Ecole privée Sainte Catherine

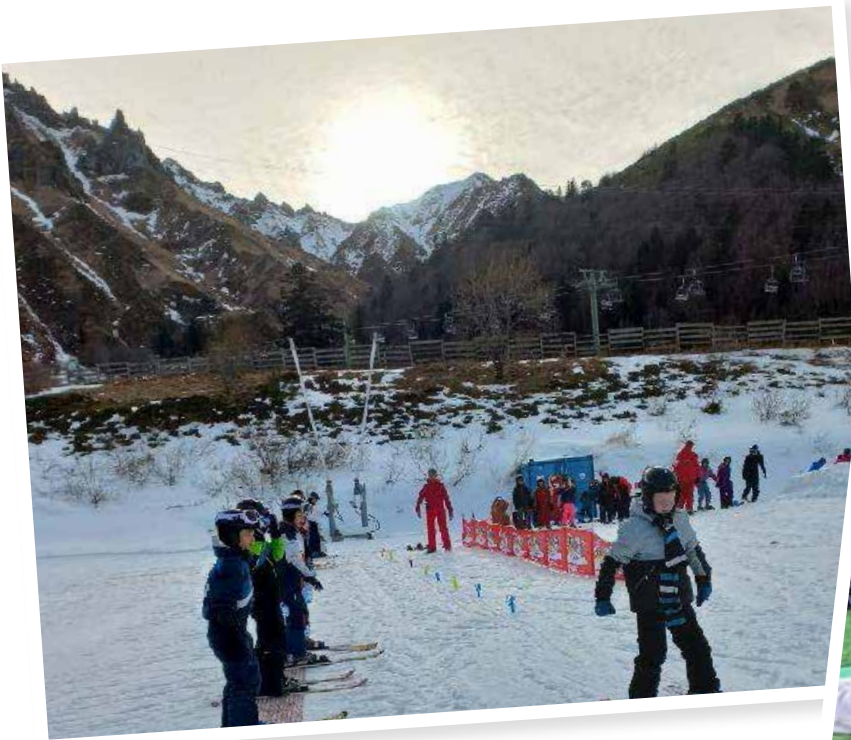


■ CLASSE DE “NEIGE“ ...

Les élèves de CM1 et CM2 ont passé une semaine de découvertes et de dépaysement à Murat-le-Quaire, dans le Massif Central, au cœur du parc des volcans. Malgré l'absence de neige, quelques pistes de la station étaient encore ouvertes : ils ont donc quand même pu s'initier au ski.

Randonnée, biathlon, cani-rando, visite d'un scéno-musée, d'une chèvrerie, et sensibilisation aux dangers en montagne ont complété le programme de la semaine. De retour à La Planche, les enfants ont réalisé des exposés pour présenter leur séjour à leurs familles.

Ils sont rentrés ravis, et la tête remplie de souvenirs inoubliables !



📍 Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école Sainte Catherine, vous pouvez contacter la cheffe d'établissement **Hélène LEDROIT** par téléphone au 06 70 27 98 94 ou par mail : ec.planche.ste-catherine@ec44.fr

VIE DES ASSOCIATIONS

LES AMIS DU LIVRE

L'Assemblée Générale de la bibliothèque a eu lieu le vendredi 9 Février. Au cours de l'année 2023, 7492 livres ont été empruntés (7414 en 2022). En 2023, 324 achats de livres ont été réalisés 175 adultes et 149 enfants/ados. Au 31/12/23, nous sommes heureux de compter 16 nouvelles inscriptions à la bibliothèque. La cotisation demeure inchangée en Septembre 2024 soit 18 € à l'année.

« Les Amis du Livre »



Nous vous rappelons les horaires des permanences de la bibliothèque :

- ▶ Le mercredi et le samedi de 10h à 11h30
- ▶ Le mercredi soir sur temps scolaire de 16h30 à 18h.

CHORALE
PLANCH & **TEMPO**

CONCERT

DIMANCHE 17 MARS 2024
Salle La Passerelle
15 H

2,50 € de reversé par entrée en faveur de l'association Planchotte :

Invité :
Blavet Mad
d'Hennebont

Chant & Accordéon

Entrée 10 €

+ d'infos
06 29 99 77 12

ACDC
Association Culturelle Diversité Culture

LA PLANCHE 44

Café 80'

Tarif: 8€
Réduit: 4€

SALLE LA PASSERELLE

06/04 20h30 | 07/04 15h | 12/04 20h30 | 13/04 20h30 | 14/04 15h

Reservations sur <http://asso-acdc44.fr>
ou au: 06 95 11 72 57 les mardis et jeudi à partir du 02/04

SPECTACLE 2024

Nous sommes dans les années 80. Le café/épicerie, va fermer à cause de l'implantation d'une station-service de Supermarché. La bataille fait rage dans le village pour l'ouverture, d'autres contre cette implantation qui assure la mort des petits commerces.

Le cafetier annonce qu'il va devoir fermer son commerce, les jeunes se mobilisent en secret pour éviter cette fermeture. Ils veulent organiser des événements pour récolter des fonds pour sauver leur lieu de rencontre. Ils font tous de la musique et mettent en avant leurs talents pour sauver le café.

A qui aura la meilleure idée.

- ▶ Réservations téléphoniques les mardi et jeudi à partir du 2 AVRIL au 06.95.11.72.57.
- ▶ Réservations Internet sur : www.asso-acdc44.fr
Tarif 7 € - Enfant 3,5 €



Vente de Viennoiseries

DIMANCHE 24 MARS 2024

Livraison *Offerte* chez tous les Planchots !!

N'oubliez pas de laisser un sac à votre porte !!!

Entre 7H30 et 9H00

Grâce à la participation de notre Boulangerie Délices & Gourmandises

Commande sur Hello Asso
En scannant le QR code

Avant le 11/03/24



Au profit de la classe de découverte MS-GS-CP

En cas de difficulté, contactez nous à cette adresse
apel@stecatherinelaplanche.fr

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Planche est heureuse de vous proposer une soirée St Patrick le Samedi 16 Mars 2024 qui se déroulera à la Salle La Passerelle à partir de 18h00 à La Planche.

- ▶ Pas besoin de réservation
- ▶ Restauration-Bar-Soirée Dansante-Tombola



SAINT'S Patrick's DAY

SAMEDI 16 MARS 2024

RESTAURATION - BAR - SOIREE DANSANTE - TOMBOLA

LA PLANCHE (44)
SALLE LA PASSERELLE
À PARTIR DE 18H

VIE SPORTIVE

LA PLANCHE VIEILLEVIGNE BASKET



▶ PLANNING :

Dimanche 17 Mars 2024 à La Planche :

- SF1 reçoit BC Basse Goulaine 2 à 15h30
- SF2 reçoit AS Brains Basket à 17h45

Samedi 23 Mars 2024 :

- SF2 déplacement à Sainte Luce Basket à 21h00

Dimanche 24 Mars 2024 :

- SF1 déplacement à Treillières BC à 13h15
- SM déplacement à Montbert/MGBB à 13h15

Pour participer à la soirée Jeux olympiques, vous avez jusqu'au 2 mars pour vous inscrire.



Soirée Jeux Olympiques du LPVB

DRESS CODE : TENUE OU ACCESSOIRE SPORTIF



SAMEDI 9 MARS 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE DE LA PLANCHE
A PARTIR DE 19H00 - AVEC SOIREE DANSANTE
SERVICE A PARTIR DE 21H00

MENU ADULTE 15 € : 1 APERITIF OFFERT COUSCOUS FROMAGE + DESSERT + CAFÉ	MENU ENFANT (-10ANS) 8 € : 1 BOISSON OFFERTE COUSCOUS FROMAGE + DESSERT
---	--

Ouvert à tous sur réservation avant le samedi 2 mars 2024 auprès de :

Mélissa HERVOUET - 06 99 81 37 71
Annaëlle MOREAU - 07 69 60 10 13
Léa PENISSON - 06 58 85 27 73

ASVP FOOTBALL

AGENDA SPORTIF

Chaque début de semaine, retrouvez le planning des compétitions sur www.asvp-football.fr ou sur la page Facebook du club "ASVP FOOTBALL"



Championnats seniors :

Dimanche 10 mars :

- ▶ Les Herbiers 3 vs Asvp A (extérieur)

Dimanche 17 mars :

- ▶ Asvp A vs Les sorinieres (domicile)
- ▶ Asvp B vs Nantes Est FC (extérieur)
- ▶ Asvp C vs Gétigné 3 (domicile)
- ▶ Asvp D vs Clisson 3 (extérieur)

Dimanche 24 mars :

- ▶ Asvp A vs Nord sur Erdre (extérieur)
- ▶ Asvp B vs Fc Arches 2 (domicile)
- ▶ Asvp C vs La Chevrolière 2 (extérieur)
- ▶ Asvp D vs Mauves 3 (domicile)

Secrétaire : 06.35.45.42.63

Mail : asvp.football@yahoo.fr

Site internet : www.asvp-football.fr



RANDONNÉE PÉDESTRE

- 03/03** ▶ Marche à St Aubin des Ormeaux
Circuits de 10 – 15 – 20 km
- ▶ Marche à Geneston "rando des huîtres"
Circuits : 10 – 15 – 22 km
- 10/03** ▶ Marche à La Guyonnière "la Guyonne"
Circuits : 10 – 15 – 20 – 25 km
- 17/03** ▶ Marche au Bignon "la bignonnaise"
Circuits : 7 – 15 – 22 km
- ▶ Marche aux Epesses "La Spicéenne"
Circuits : 10 – 16 – 21 km
- 24/03** ▶ Marche à l'Herbergement
Circuits : 9 – 14 – 18 km
- 31/03** ▶ Marche à St Martin des Tilleuls "rando de la crume"
Circuits de 8 à 20 km
- 01/04** ▶ Marche à St Fulgent "la fulgentaise"
Circuits : 10 – 12 – 15 – 20 km

MARCHE DU VENDREDI APRES-MIDI :

DEPART A 14H DU PARKING - Nous faisons différents groupes de marcheurs suivant la vitesse de chacun.

DIVERS

1979 : 45 ANS EN 2024

Tu vas avoir 45 ans en 2024 et tu veux te joindre à nous pour les arroser et passer une journée conviviale et sympa (le 14 septembre 2024).

N'hésitez pas à appeler (et lui laisser un message) :

Sandrine BOUCHAUD 07 69 56 80 60
ou Alexandra MARBOEUF 06 81 21 56 52



Certainement la plus belle année du dernier siècle passé
nous avons tous eu la chance d'arriver au monde
Cette année, cela fait précisément 50 ans !

On ne va pas laisser passer notre 1/2 siècle d'existence sans fêter l'événement.
L'équipe organisatrice œuvre pour la préparation et communiquera prochainement pour donner plus de détails.

Notez dans vos agendas, ce sera le WE du 21 Septembre 2024
le samedi 21 et probablement le dimanche 22 pour ceux qui pourront

Pour faciliter l'organisation, il est d'important de savoir combien nous serons,
alors n'hésitez pas à vous manifester !

Wonderful Year!

Pour nous confirmer votre participation :

Christophe :	Freddy :
nadego.kiki@orange.fr	freddyproteau@gmail.com
06 24 58 67 12	06 77 19 79 31

LE BAR-TABAC "LE CENTRAL" VOUS ACCUEILLE...

Le lundi – mardi -mercredi – jeudi et vendredi
de 6h30 à 14h00 et de 16h00 à 19h45
Le samedi de 8h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h45
Le dimanche de 8h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h45
* Horaires modifiables

Le bar-tabac le central est lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants de la commune et ses alentours. De nouveaux services sont à disposition dans votre commerce de proximité, c'est avec un grand plaisir que nous vous les présentons :

LE PAIEMENT DE PROXIMITÉ :

► C'est quoi ?

Payer vos factures du service public en CB ou en espèce en toute simplicité. Exemple : amendes, ordures ménagères, loyer, cantine, impôts... C'est avec un grand plaisir que nous vous accompagnons dans ces démarches.



Nouveau service
« paiement de proximité »



Pour payer en espèces*, rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

► Comment payer ?

- 1** Vérifiez que votre avis, comporte :
- un QR code,
- la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement.
- 2** Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité



Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des finances publiques ou sur le site impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite

Direction Générale des Finances Publiques



► PMU

Courant avril 2024, un point de vente PMU sera mis en place. Venez vite tenter votre chance.



► Nous vous proposons aussi des plats cuisinés pour vos évènements, que ce soit avec ou sans vaisselle.

Exemple de plats proposés :

Rougail saucisses, carry poulet, civet de poulet, sauté mine, jambonneau rôti, poulet rôti, poulet basquaise...
N'hésitez pas à venir faire un devis.

NOS SERVICES PROPOSÉS DEPUIS 2021 :

Tabac - Accessoires fumeur
Puff/puff rechargeable - CBD-Chicha
Cigarettes électroniques - FDJ - PMU
Paiement de proximité - Presse/Journaux
Souvenir - Idées cadeaux - Rhum arrangé
Bar/Soirées à thème - Relais pickup
(Colissimo, Chronopost, DPC) - Cartes de pêche

► Vous avez la possibilité de nous contacter au 07 60 93 16 56.

N'oubliez pas de nous suivre sur nos réseaux sociaux :

- Facebook Bar Tabac de La Planche
- INSTA bar_tabac_la_planche



EB | AGENCEMENT

Pour vos projets neufs & rénovation

Bertrand FALC'HUN

Plâtrier Plaquiste
Staffeur

06-31-67-59-05
contact@bfplatrierie.fr



Erwan CARNETTE

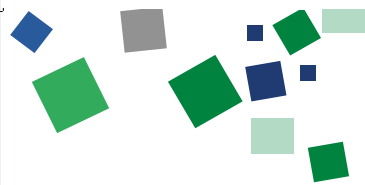
Menuisier Agenceur
Charpentier

06-15-24-86-81
menuiserie@erwan-carnette.fr

**Couverture - Zinguerie
Plomberie - Chauffage - Sanitaire**

SARL MOINE Frères

5, rue des métiers
Nonnaire - 44140 La Planche
Tél. 02 40 31 83 01 - Port. 06 80 99 01 50



**Les Mutuelles
Ligériennes**

VIEILLEVIGNE
02 40 26 52 40

Complémentaire **Santé - Prévoyance**



VINCENT
Nature Services
Jardinier Paysagiste

Vincent FRANCHETEAU
06 87 43 56 83

44140 LA PLANCHE
vincentnatureservices@orange.fr
www.vincentnatureservices.fr
N° agrément : SAP 804 163 012

NAMNET

★ MICRO BRASSERIE ★
TRADITIONNELLE GAULOISE

Ventes directes
le vendredi de 15h à 19h
et le samedi de 14h à 19h

Brasserie LE PONCEAU
6 Les Rambaudières - 44140 LA PLANCHE
www.namnet.beer
facebook @namnetbeer
06 87 33 66 81

CF COIFFURE
Colorations végétales

Ouvert du lundi
au samedi
sauf le mercredi

8 ROUTE
DE LA ROBERTIERE
44140 LA PLANCHE
Tél 02 40 31 95 55

art et manière

Peinture Décoration

David BROCHARD
06 86 17 71 26
2 chemin des prés
44140 La Planche
d_brochard@orange.fr

decoration-nantes.com

e-mail: wattheure@orange.fr

[ELECTRICITE - POMPE A CHALEUR - PLUMBERIE]

WATT HEURE
MILL HEURE

Etienne BOUCHAUD
06 42 23 15 89

6 rue de Montaignu «L'Egrenière» 44140 LA PLANCHE

BATARD
MAÇONNERIE RENOVATION COUVERTURE



Tél. : 02 40 31 91 46
E-mail : batard.sarl@wanadoo.fr

La Clérissière - 44140 La Planche

Artefactory*

*petite fabrique d'univers

VOTRE PROJET DU CONSEIL À SA RÉALISATION
Peintures - Enduits décoratifs - Patines
Vente et pose de papiers peints
Parquets flottants et collés - Moquettes - Sols PVC
SUR RENDEZ-VOUS AU 06 70 10 49 89

www.artefactory.me



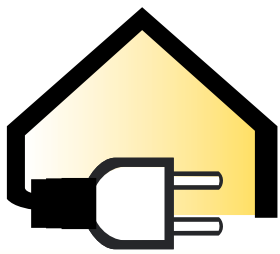
Groupama
la vraie vie s'assure ici

7j/7 : 0 223 223 223

3 Place Saint-Thomas - 44116 VIEILLEVIGNE
Tél. 02 40 26 55 57
E-mail : odile.bonnet@groupama-loire-bretagne.fr

ADMR
la référence du service à la personne

Association Vieillevigne-La Planche
25 rue Beausoleil - 44116 Vieillevigne
Tél. : 02 40 54 84 45 - Mail : paysdaigrefeuille@fede44.admr.org



Tél. : 02.40.31.92.93
s-vaud@orange.fr

**STEPHANE
VIAUD**

L'électricité générale

ZA le Petit Gast - 4 rue des Bâtisseurs
44140 LA PLANCHE

ETL Autos

CARROSSERIE, MÉCANIQUE,
VENTES DE VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASIONS,
PRÉPARATION ESTHÉTIQUE

8 rue de la paix
44140 La Planche

Tel. : 02 40 31 92 80

www.etlautos.fr

Produits
biologiques

Horaires d'ouverture :

- Lundi : 9h à 11h30 et de 14h à 19h
- Mercredi : fermé
- Mardi - Jeudi - vendredi : 9h à 12h et de 14h à 19h
- Samedi : 9h à 13h



Une véritable parenthèse de bien-être...

4 bis Rte de La Robertière
44140 LA PLANCHE
02 28 01 83 37

S.a.r.l.

Bauvineau

Charpente
Menuiserie
Aménagement
de Combles
ossature Bois

Z.A. du Petit Gast
41 rue de la Paix
44140 LA PLANCHE
Tél. 02 40 31 94 93
bauvineau@orange.fr
www.sarl-bauvineau.fr

**Au Petit Marché
de L'OGNON**

VENTE DE LEGUMES et de produits fermiers



www.gaec-valleeognon.fr
Tél : 06 49 12 60 29



Artisan Carreleur
DAVY-REZEAU.FR

E.I.R.L. DAVY REZEAU
17 La Chalénie - 44140 LA PLANCHE

06 87 75 92 31 davy.rezeau@sfr.fr

Epargne,
Crédits,
Assurances,
Téléphonie,
Protection
du domicile

Votre agence de proximité

↓
**CRÉDIT MUTUEL
VIEILLEVIGNE - LA PLANCHE**

3617400@creditmutuel.fr
02 51 88 67 64

Crédit Mutuel

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest
10 rue de Rieux CS 14003 44040 Nantes Cedex 01
SIREN 870 800 299 RCS Nantes

**AIRIAU
ÉLECTRICITÉ**

Courant fort - Courant faible

⚡ **Électricité générale**

Arnaud : 06 07 36 35 06

Tanguy Guibert

MAÎTRE D'OEUVRE

07 50 81 07 69

contact@tanguy-guibert.com

La Goillandière

44140 LA PLANCHE



INDUSTRIEL | TERTIAIRE | BATIMENT
Chauffage - Alarme - VMC
Relamping - Automatisation - Antenne

Yoan RICHARD
06 87 27 20 01
yoanrichard@yrelec.fr

www.yrelec.fr
44140LAPLANCHE

**Taxis
Ambulances
MARTIN**

02 40 26 51 85

ambumartin@club-internet.fr

ZA Beausoleil - 44116 VIEILLEVIGNE



Praticienne en Programmation Neurolinguistique (PNL)
Thérapeute Systémique Familiale & Individuelle



Confiance et Estime de Soi
Développement Personnel
Communication et Relations
Équilibre et Harmonie Familiale
Troubles du Sommeil et de l'Alimentation
Gestion des Émotions et du Stress
Traumatismes (Séparation-Deuil)
Addictions et Phobies

Lucie Cormier-Leau
07 81 71 51 55

3 La Croix du Perron, 44140 LA PLANCHE

TAXI

24h/24 - 7j/7

Taxi de LA PLANCHE

Laurent à votre service

02 40 31 90 96 - 06 69 66 90 96

2b, rue de Nantes - 44140 La Planche

Transports assis toutes destinations :
gare, aéroport, hôpitaux, cliniques, transport de colis...

Conventionné Sécurité Sociale



CUISINE / SALLE DE BAIN

FAVREAU STEPHANE

06.60.56.36.34

AGENCEMENT MENUISERIE

favreaustephane@bbox.fr

4 rue du chaudry 44140 la planche

ASSOCIATION

FLEURS DES CHAMPS

Une Résidence et des
locatifs pour personnes
âgées, agréable à vivre

EHPAD et HAMEAU
FLEURS DES CHAMPS

22 rue de la paix - LA PLANCHE
Tel. : 02 40 31 96 16

residencefleursdeschamps@wanadoo.fr - www.residence-fleursdeschamps.fr



LAQUAGE DE
l'Océan

PARTAGEONS NOS COULEURS

Laquage de l'Océan est une
entreprise de thermolaquage pour
la décoration et la protection des
supports métalliques aluminium.



Laquage de l'Océan

Le Petit Gast

44140 LA PLANCHE

Tél. 02 52 52 05 90 - Fax : 02 52 52 05 99

L PLANCHE AUTOMOBILES

SAS Cougnaud Vincent

Station de lavage
24h/24

Entretien, réparation toutes marques
Vente de véhicules neufs & d'occasions

ZA Le Petit Gast
44140 LA PLANCHE
Tél. 02 40 31 93 64
Port. : 06 05 86 76 93
laplancheauto@orange.fr



. S . A . R . L .

BICHON

Père & Fils

MENUISERIE ♦ CHARPENTE

02 40 31 90 76

www.charpentemenuiserie-bichon.fr

menuiserie.bichon@orange.fr

44140 La Planche

Médico

NANTES

MAINTENANCE & VENTE DE MATÉRIEL BIOMÉDICAL

www.medico-nantes.fr

imprimerie Print Signalétique 2000



Donnez une nouvelle
jeunesse à votre
communication !

- Imprimerie : flyers, catalogues, affiches, ...
- Habillages véhicules,
- Enseignes,
- Banderoles,
- Création sites internet,
- Etc.

Sylvain MOULET
06 60 32 87 85

Vieilleville - Tél. 02 51 31 08 40

Entreprise Quéveau

06 70 25 24 87

Bernard Quéveau

Rénovation Intérieur et extérieur
Maçonnerie, Plâtrerie, Carrelage...

bernard.queveau@gmail.com

Geneviève JAUMOILLÉ BONNET Educatrice spécialisée - Hypnotérapeute

Vivre sans tabac, Maigrir,
Gérer son stress, ses émotions
(peur, chagrin, deuil, séparation...),
Acquérir une meilleure estime de soi,
Développer sa motivation, mieux communiquer, ...

2, rue du clos rivière - 44230 Saint Sébastien sur Loire
Tél : 06 98 76 24 06 (répondeur) - www.hypnoseetsystemie.fr

Micro-crèche Câlins Doudou Micro-crèche La Planche

1 Place de la Vallée
44140 LA PLANCHE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

02.40.47.42.17 - www.creches-calinsdoudou.com - calinsdoudoulaplanche@gmail.com

Si vous aussi, vous désirez faire paraître votre
publicité dans le magazine municipal,
n'hésitez pas à joindre Sylvain Moulet de
l'IMPRIMERIE 2000 à Vieilleville
au 02 40 26 54 64 ou 06 60 32 87 85.